

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 décembre 2023

**RESSOURCES ET MOYENS
ÉCONOMIE
INTERCOMMUNALITÉ ET
NOUVELLES TECHNOLOGIE**

FINANCES

Budget principal – Autorisation d’ordonnancer les dépenses d’investissement 2024

- Afin de permettre le paiement des factures d’investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2024, il est nécessaire d’autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer 25% des dépenses d’investissement ouverts au budget 2023, soit :

Chapitre	Budget 2023 (hors reports)	Ouverture anticipée pour 2024
20 – Immobilisations incorporelles	73 000,00 €	18 250,00 €
204 – Subventions d’équipement versées	95 000,00 €	23 750,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 346 254,00 €	586 563,50 €
22 – Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	2 187 786,00 €	546 946,50 €
Total dépenses d’équipement	4 702 040,00 €	1 175 510,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 037 965,17 €	259 491,29 €
13 – Subventions d’investissement	0,00 €	0,00 €
18 – Compte de liaison	0,00 €	0,00 €
26 – Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
Total dépenses financières	1 037 965,17 €	259 491,29 €
45 – Opérations pour comptes de tiers	43 000,00 €	10 750,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	5 783 005,17 €	1 445 751,29 €

Budget annexe « Voreppe LE CAP » – Autorisation d'ordonnancer les dépenses d'investissement 2024

- Afin de permettre le paiement des factures d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2024, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer 25% des dépenses d'investissement ouverts au budget 2023, soit :

Chapitre	Budget 2023 (hors reports)	Ouverture anticipée pour 2024
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	28 950,00 €	7 237,50 €
22 – Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'équipement	28 950,00 €	7 237,50 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
18 – Compte de liaison	0,00 €	0,00 €
26 – Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
Total dépenses financières	0,00 €	0,00 €
45 – Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	28 950,00 €	7 237,50 €

Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables » – Autorisation d’ordonnancer les dépenses d’investissement 2024

- Afin de permettre le paiement des factures d’investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2024, il est nécessaire d’autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer 25% des dépenses d’investissement ouverts au budget 2023, soit :

Chapitre	Budget 2023 (hors reports)	Ouverture anticipée pour 2024
20 – Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	1 500,00 €
204 – Subventions d’équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	23 000,00 €	5 750,00 €
22 – Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	270 997,00 €	67 749,25 €
Total dépenses d’équipement	299 997,00 €	74 999,25 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 – Subventions d’investissement	0,00 €	0,00 €
18 – Compte de liaison	0,00 €	0,00 €
26 – Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
Total dépenses financières	0,00 €	0,00 €
45 – Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	299 997,00 €	74 999,25 €

Complément délibération n°9380 – Renouvellement de la garantie partielle d'emprunt – Société d'habitation des Alpes – Opération « Bellevue 2 » – 8 logements PLUS

- Complément à la délibération n°9380 du 15 décembre 2022 : page « Annexe à la délibération » non transmise
- Garantie d'emprunt accordée en 2007 à la Société d'Habitation des Alpes
- Montant de 134 430,01 € = 20 % d'un emprunt d'un montant de 672 150,05 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Objectif : optimiser sa dette => réaménagement de certains prêts avec la Banque des Territoires
- demande de la la Banque des Territoires d'une nouvelle délibération de garantie d'emprunt
- Pas de modification du montant et de la quotité garantis
- Prêt désormais indexé sur Livret A +1,35 %. Auparavant indexé sur l'inflation

Finances – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Reconduction convention d’audit et de conseil en aménagement du territoire avec la société LEYTON CTR

➤ Rappel conventions :

- Rémunération au % sur les recettes supplémentaires (plafonnée à 25 000 €)

- **2021** : 7 % recettes supplémentaires : 90 591,10 € (Rémunération CTR : 5 690, 21 € HT)
- **2022** : 6 % recettes supplémentaires : 101 195,50 € (Rémunération CTR : 6 071,73 € HT)
- **2023** : 6 % recettes supplémentaires : 115 250 € estimés (Rémunération CTR : 6 915 € HT)

➤ Proposition :

- Convention sur 2 ans : **2024 / 2025**
- Rémunération de la société LEYTON CTR (plafonnée à 39 999 € HT) : **6 % des recettes**

RESSOURCES HUMAINES

Pôle Aménagement durable du Territoire et Urbanisme – Service Bâtiment

Il est proposé la suppression d'un contrat de projet, catégorie A à temps complet pour une durée de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans créé par délibération n°9417 du 30 mars 2023

- **Pôle Education – Périscolaire et Jeunesse – Encadrement périscolaire**

Proposition de création de 14 postes titulaires du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps non complet à hauteur de 18% d'un temps complet (surveillance des repas scolaires)

- **Pôle Direction générale – Affaires générales**

Dans le cadre du recensement de la population, il est proposé le recrutement de 22 agents vacataires sur la période du recensement du 2 janvier 2024 au 17 février 2024. Rémunération => délibération n°9507 du 23/11/23

- **Pôle Culture et Animation de la Vie locale – Service Sport et équipements sportifs**

Dans le cadre d'un besoin de service d'anticipation d'un départ à la retraite, il est proposé : la création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Educateurs des activités physiques et sportives à temps complet

- **Pôle Direction générale – Affaires générales**

Dans le cadre du recensement de la population, il est proposé de prendre un renfort sur les missions d'accueil :

- Création d'un emploi non permanent relevant du cadre d'emploi des Adjoints administratifs à temps non complet à hauteur de 50% pour une durée d'un mois pendant la période de recensement.

Dans le cadre d'un départ en mutation, il est proposé :

- la suppression d'un poste titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à la date de départ effectif (27 février 2024)
- la création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (agent d'état civil/affaires générales)

- Terminologie de la Délibération du 19 décembre 2019 doit être modifiée sur demande de la Préfecture
- Choix de la collectivité de parler de Congés spécifiques en 2019
- « conversion » des jours de congés spécifiques en RTT
 - 39h45 => 25 jours de congés annuels + 26 jours de RTT
 - 36h => 25 jours de congés annuels + 5 jours de RTT
 - Services annualisés = 1607h
- Jour de solidarité
 - Un jour de RTT en moins pour les formats 36h et 39h45
 - Inclus dans l'annualisation
 - Ecole de musique : journée à réaliser

- Jours de fractionnement
- Dispositions légales suivantes :
 - 1°) 2 semaines consécutives doivent obligatoirement être posées sur la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre
 - 2°) En dehors de cette période :
 - 5, 6 ou 7 jours de congés entre le 1er novembre et le 30 avril => 1 jour de congé supplémentaire
 - au moins 8 jours de congés entre le 1er novembre et le 30 avril => 2 jours de congés supplémentaires

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
PUBLIC
URBANISME
CADRE DE VIE
MOBILITÉ

Espace public – Approbation du projet de plan et des tableaux de classement des voies communales et chemins ruraux – Mise à l'enquête publique du projet

➤ Procédure :

31/03/2022 : Vote du lancement de la mise à jour des tableaux de classement

28/03/2024 : Vote du tableau de classement des voiries Communales

Du 22/01/2024 au 05/02/2024 : Enquête publique

Dossier consultable sur le site internet et à l'accueil de la Mairie

3 permanences de la commissaire enquêtrice en Mairie :

- Le mardi 23 janvier 2024 de 16h00 à 18h00
- Le mercredi 31 janvier 2024 de 14h00 à 16h00
- Le lundi 5 février 2024 de 15h00 à 17h00

21/12/2023 : Approbation projet de plan et des tableaux de classement des voies communales et chemins ruraux



ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE JEUNESSE

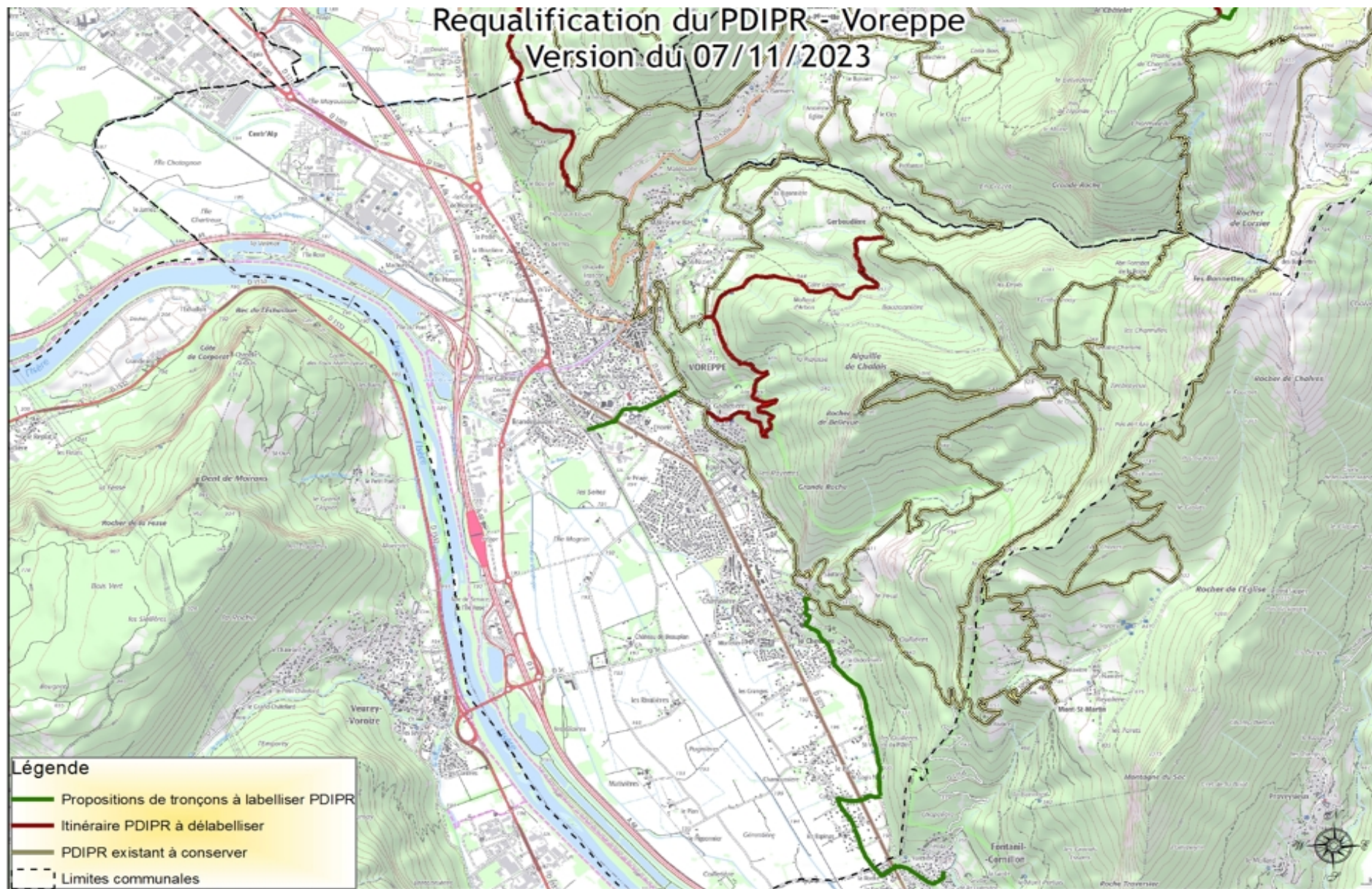
- La démarche de renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été l'occasion de réinterroger l'Organisation du temps scolaire (OTS). Une réunion publique a été organisée le 4/10/23, l'occasion d'évoquer les différents enjeux autour du rythme de l'enfant. Les parents ont été invités à l'occasion d'un sondage à se prononcer pour la rentrée 2024/2025. Les familles ont été favorables à un retour à 4 jours à 68,3%. Le taux de participations a été significatif avec 50,34 %.
- Sur cette base, le Comité de pilotage du PEDT s'est réuni à deux reprises, les échanges ont permis de dégager une proposition respectueuse du cadre réglementaire, de l'intérêt des élèves et des besoins pédagogiques selon les âges, à savoir :
 - **Pour les maternelles : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30**
 - **Pour les élémentaires : 8h30 - 11h45 / 13h45 - 16h30**
- Cette organisation sera soumise aux votes des conseils d'écoles exceptionnels, avant transmission du dossier de modification au Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

**CULTURE
ANIMATION
SPORT
ASSOCIATIONS
RELATIONS
INTERNATIONALES**

CULTURE

Vie Locale – Subvention exceptionnelle pour le 93^{ème} Régiment d’Artillerie de Montagne

- Participation à l’organisation des 100 ans du 93^{ème} Régiment d’Artillerie de Montagne
- Montant 500 €



- Suite à un contrôle de la trésorerie, une délibération doit-être prise afin de regrouper la totalité des tarifs du cinéma.

TARIFS CINEMA LE CAP	
Exonération	0,00 €
Dispositifs scolaires	3,00 €
Scolaires hors dispositif	3,50 €
Groupe constitué sur réservations (associations, centre de loisirs...)	4,00 €
Films animation moins d'une heure	4,00 €
Tarifs moins de 14 ans	4,00 €
Ciné Seniors	4,00 €
Soirées spéciales	4,50 €
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (famille nombreuse, étudiant, personne en situation de handicap, personne relevant des minimas sociaux)	5,50 €
Pass Culture individuel	5,50 €
Pass Région	5,00 €
Ticket Action Cinéma	5,50 €
Carte Tatoo	4,00 €
Abonnement 5 places	25,00 €
Abonnement 10 places	50,00 €

Culture – Convention de prestation de service pour la gestion technique de la médiathèque de Voreppe pour l'année 2023

- Convention prestation de service pour la gestion technique de la médiathèque de Voreppe pour l'année 2023, entre le Pays Voironnais et la Ville de Voreppe
- Objectif
 - Prestation d'entretien et de fonctionnement du bâtiment dénommé « médiathèque Stravinsky » assurées par la ville pour le compte de la CAPV :
 - Maintenance système d'alarme,
 - Prêt de matériel,
 - Tâches administratives inhérentes à ces missions
 - Prestations à la charge de la CAPV
 - Contrat des prestations qui étaient historiquement externalisées par la Ville ainsi que la gestion du bâtiment,
 - L'assurance du bâtiment et de son contenu, fournitures, services directement liés à l'exercice de la compétence lecture publique.
- Durée
 - 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 3ème trimestre 2023

Marchés passés entre le 01/07/2023 et le 30/09/2023

Collectivité : commune

Type de contrat : Marché public

Instance : COMAPA

Objet	Type d'opération	Forme de marché	Titulaire	Montant HT	Date de l'instance	Notification
Travaux de confortement de 4 ponts	Travaux	A tranches optionnelles	Entreprise GANTELET-GALABERTHIER	274 592,00 €	15/06/2023	04/07/2023
Raccordements de 2 ensembles immobiliers au réseau de chaleur de Voreppe Lot n° 01 : réseau de chaleur	Travaux	Ordinaire	SADE - Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique (CGTH) SA	65 937,00 €	07/06/2023	20/09/2023
Raccordements de 2 ensembles immobiliers au réseau de chaleur de Voreppe Lot n° 02 : sous-station	Travaux	Ordinaire	ENTREPRISE SALLEE	32 104,76 €	07/06/2023	20/09/2023

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 3ème trimestre 2023

Avenants passés entre le 01/07/2023 et le 30/09/2023

Collectivité : Commune

Type de contrat : Marché public

Instance : COMAPA

Date de la notification : 07/07/2023

Objet de la consultation	titulaire du marché	Montant initial du marché HT	Montant HT avenant	Montants avenants précédents	Montant du marché après avenant HT	% avenants / montant initial	N° avenant	Date de l'instance
Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 12 : Métallerie - Serrurerie	SERRALU	102 681,00 €	5 170,00 €	3 270,00 €	111 121,00 €	8,22 %	Avenant N°2	04/05/2023
Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 2 : Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs	TOUTENVERT	236 018,90 €	29 655,00 €	60 152,10 €	325 826,00 €	38,5 % (33,55 % travaux complémentaires R2322-11 et 4,50 % modifications de faibles montant R2194-8)	Avenant N°2	04/05/2023

Décision Administrative

Vie locale – Tarification des salles festives et salles de réunion au 1^{er} février 2024

- Augmentation de 4 % selon l'indice INSEE applicables au 1^{er} février 2024

SALLES DE REUNIONS	Tarif Voreppe	Delta en €	Tarif Hors Voreppe	Delta en €
Roger Salles (75 m²)	Journée : 139 € Demi-journée : 71 €	5 € 3 €	Journée : 192 € Demi-journée : 97 €	7 € 4 €
Pierre Rappin (70 m²)	Journée : 130 € Demi-journée : 67 €	5 € 3 €	Journée : 180 € Demi-journée : 90 €	7 € 3 €
Mathieu Locatelli (70 m²)	Journée : 130 € Demi-journée : 67 €	5 € 3 €	Journée : 180 € Demi-journée : 90 €	7 € 3 €
Volouise (60 m²)	Journée : 112 € Demi-journée : 56 €	4 € 2 €	Journée : 156 € Demi-journée : 77 €	6 € 3 €
Xavier Jouvin (50 m²)	Journée : 94 € Demi-journée : 48 €	4 € 2 €	Journée : 128 € Demi-journée : 64 €	5 € 2 €
Salle de danse (Roize – 85 m²)	Journée : 160 € Demi-journée : 79 €	6 € 3 €	Journée : 218 € Demi-journée : 108 €	8 € 4 €
Mondragon (20 m²)	Journée : 38 € Demi-journée : 18 €	1 € 1 €	Journée : 52 € Demi-journée : 25 €	2 € 1 €

Vie locale – Tarification des salles festives et salles de réunion au 1^{er} février 2024

SALLES FESTIVES	Tarif Voreppe	Delta en €	Tarif Hors Voreppe	Delta en €
Salle A.Pugnot (170 m²)	Journée : 374 € Journée suppl : 188 € Demi-journée : 262 € Réveillon : 703 € (25 et 31 décembre)	14 € 7 € 10 € 27 €	Journée : 562 € Journée suppl : 281 € Demi-journée : 393 € Réveillon : 1 054 € (25 et 31 décembre)	22 € 11 € 15 € 41 €
Chevalon (120 m²)	Journée : 281 € Journée suppl : 140 € Demi-Journée : 196 € Réveillon : 527 € (25 et 31 décembre)	11 € 5 € 8 € 20 €	Journée : 421 € Journée suppl : 211 € Demi-Journée : 295 € Réveillon : 789 € (25 et 31 décembre)	16 € 8 € 11 € 30 €
Arrosoir 600 m²	<i>Tarifs semaine</i> Journée : 1 123 € journée suppl. : 562 € Demi-journée : 786 € <i>Tarifs week-end</i> WE 1 jour : 1 292 € WE 2 jours : 1 938 € WE 3 jours : 2 583 € Réveillon : 2 325 € (25 et 31 décembre)	43 € 22 € 30 € 50 € 75 € 99 € 89 €	<i>Tarifs semaine</i> Journée : 1 685 € journée suppl. : 842 € Demi-journée : 1 179 € <i>Tarifs week-end</i> WE 1 jour : 1 938 € WE 2 jours : 2 907 € WE 3 jours : 3 875 € Réveillon : 3 488 € (25 et 31 décembre)	65 € 32 € 45 € 75 € 112 € 149 € 134 €
Arrosoir 400 m²	<i>Tarifs semaine</i> Journée : 749 € journée suppl. : 374 € Demi-journée : 524 € <i>Tarifs week-end</i> WE 1 jour : 861 € WE 2 jours : 1 292 € WE 3 jours : 1 722 € Réveillon : 1 550 € (25 et 31 décembre)	29 € 14 € 20 € 33 € 50 € 66 € 60 €	<i>Tarifs semaine</i> Journée : 1 123 € journée suppl. : 562 € Demi-journée : 786 € <i>Tarifs week-end</i> WE 1 jour : 1 292 € WE 2 jours : 1 938 € WE 3 jours : 2 583 € Réveillon : 2 325 € (25 et 31 décembre)	43 € 22 € 30 € 50 € 75 € 99 € 89 €
Arrosoir 200 m²	<i>Tarifs semaine</i> Journée : 374 € journée suppl. : 188 € Demi-journée : 262 € <i>Tarifs week-end</i> WE 1 jour : 431 € WE 2 jours : 646 € WE 3 jours : 861 € Réveillon : 775 € (25 et 31 décembre)	14 € 8 € 10 € 17 € 25 € 33 € 30 €	<i>Tarifs semaine</i> Journée : 562 € journée suppl. : 281 € Demi-journée : 393 € <i>Tarifs week-end</i> WE 1 jour : 646 € WE 2 jours : 969 € WE 3 jours : 1 292 € Réveillon : 1 163 € (25 et 31 décembre)	22 € 11 € 15 € 25 € 37 € 50 € 45 €
Arrosoir Office Traiteur		Forfait : 57 €		2 €

Merci de votre attention

Bonnes fêtes de fin d'année